



Succession familiale notaire mis en cause

Par **sidobre**, le **14/11/2014** à **09:37**

Le notaire chargé de la succession familiale a été désigné seulement par ma sœur contre tous les autres. Cette succession n'est toujours pas terminée et j'ai été de la part du notaire victime d'escroquerie d'abus de confiance abus de pouvoir et de faux en écriture. Le dossier est tellement lourd que je ne trouve aucun avocat pour me défendre tous ayant peur des conséquences négatives pour eux de la part des notaires mais aussi des huissiers et autres avocats. Eux même invoquent ces conséquences négatives pour eux et ne donnent pas suite à mes demandes> Je cherche donc un avocat honnête et courageux, cela semble difficile à trouver mais je pense et espère en trouver un peut-être grâce à vous.

Par **aguesseau**, le **14/11/2014** à **11:03**

bjr, sans remettre en cause, votre propre appréciation sur le comportement de votre notaire, si tous les avocats que vous avez consultés, refusent votre affaire, c'est qu'ils ne partagent peut-être pas votre propre avis sur ce dossier et ne préfèrent pas prendre un dossier voué à l'échec. En outre, vu des reproches que vous faites à votre notaire, cela est du domaine du code pénal donc vous pouvez déposer plainte contre celui-ci et vous n'avez pas besoin d'avocat pour le faire. Mais si la plainte n'aboutit pas, le notaire pourra se retourner contre vous.

Par **sidobre**, le **14/11/2014** à **12:18**

tous les avocats consultés ont indiqué clairement ne pas prendre de dossier contre un notaire car cela leur nuit en se mettant à dos les notaires et autres métiers huissiers etc....

Par **aguesseau**, le **14/11/2014** à **13:15**

dans ce cas,comme je l'ai déjà écrit, déposez une plainte, vous n'avez pas besoin d'avocat pour cela.

Par **Pegasus**, le **14/11/2014** à **16:41**

Bonjour,
Personnellement ce que vous dites concernant le refus de vous défendre des avocats que vous avez consultés ne m'étonne pas.
Vous pouvez utilement essayer de contacter un avocat domicilié dans un autre département que le notaire qui règle la succession, et de préférence un département assez éloigné,(un avocat dépendant d'une autre cour d'appel) il m'est difficile d'en dire plus sur ce forum car il s'agit d'un sujet "sensible".
Afin d'être mieux défendu dans le cadre du règlement de la succession vous avez également la possibilité de choisir, à titre personnel, un autre notaire qui défendra vos intérêts particuliers.
Votre notaire prendra alors contact avec le notaire choisi par votre sœur et ce dernier sera obligé de lui transmettre tous les éléments en sa possession.
Cela n'augmentera pas les frais de la succession, mais vous devrez régler seule des honoraires à votre notaire.
Lors de votre premier contact avec ce notaire vous pouvez lui demander une estimation du montant de ses honoraires.